

Un gouvernement majoritaire a le contrôle de ses députés. Un système très compliqué a été établi pour contrôler non seulement la présence des députés à la Chambre, mais aussi ce qu'ils devront dire et faire et, à ce sujet, on ne peut tellement blâmer le gouvernement, qui vise à assurer sa survie. Je ne dis pas cela parce que des députés libéraux sont en face de moi, car je dirais la même chose s'il s'agissait de députés conservateurs progressistes, néo-démocrates ou créditistes, parce qu'il s'agit d'une tentation qui est plus forte que bien des choses et à laquelle on est porté à succomber.

Alors, le contrôle des députés, de ce qu'ils disent et de la présentation de projets de loi est possible. En effet, tout gouvernement, de quelque allégeance politique qu'il soit, contrôle aussi le contenu des lois et le Règlement qui a été adopté, l'édicte clairement: Aucun député de l'opposition ne peut présenter une mesure entraînant une dépense d'argent.

Cela signifie, monsieur l'Orateur, que toutes les initiatives financières, susceptibles d'aider la population canadienne, ne peuvent être prises par les députés de l'opposition. S'ils le faisaient, ils se feraient rappeler à l'ordre, conformément au Règlement et à la tradition qui prévaut en cette enceinte.

Ainsi, le gouvernement, quel qu'il soit, contrôle non seulement ses propres députés, mais aussi ses propres ministres. Parfois, il est possible que l'un d'entre eux s'éloigne du droit chemin, mais on lui remet toujours la patte dessus et plusieurs précédents le démontrent. Non seulement le gouvernement contrôle-t-il ses députés, mais il contrôle aussi la loi. Il contrôle les dépenses d'argent et établit le programme législatif.

A vrai dire, on ne pourra jamais blâmer l'opposition du fait que, au cours d'une certaine session, aucune loi importante n'aura été adoptée. Pourquoi? Parce que toute l'initiative législative émane et émanera—et c'est conforme au Règlement—du gouvernement majoritaire. Même s'il est minoritaire, c'est encore vrai.

De plus, monsieur l'Orateur, à cause de sa majorité, un gouvernement contrôle le Parlement d'une certaine façon. Ce qui me déplait le plus à la Chambre, c'est de voir qu'un gouvernement peut contrôler cette institution suprême qui s'appelle le Parlement.

On a constaté, monsieur l'Orateur, depuis les mois de septembre, qu'il s'est produit une certaine évolution dans le travail des comités. On s'est rendu compte que le gouvernement avait de plus en plus tendance à succomber à la fameuse tentation de tout contrôler et, en particulier, le travail des comités.

Hier soir encore, en cette enceinte, plusieurs députés soulevaient ces questions. J'étais de ceux-là, monsieur l'Orateur, parce que, à mon avis, le travail en comité est important. Ce travail doit être indépendant de la volonté des ministres, parce que le travail des députés est indépendant des partis politiques. Voilà ce que cela devrait être!

Alors, monsieur l'Orateur, en plus de contrôler à la fois le Parlement et les députés ministériels, tant aux comités qu'à la Chambre, le gouvernement, par l'article 75c, pourrait—si jamais on l'adoptait, et ce serait malheureux—contrôler en plus les députés de l'opposition. Il pourrait limoger les tiers partis et, là-dessus, monsieur l'Orateur, inutile de vous dire que nous ne céderons jamais.

Comme le disait de façon fort éloquente le député de Winnipeg-Nord-Centre: Nous avons été tous élus sur un pied d'égalité. Nous avons tous été mandatés par nos électeurs et, une fois élus, nous représentons nos électeurs et toute la population canadienne. A ce titre, nous sommes tous égaux à la Chambre et nous devons être traités comme tels.

• (4.40 p.m.)

Ce matin, j'avais le plaisir de participer à l'émission «Présent», radiodiffusée par la Société Radio-Canada, avec l'honorable député de Missisquoi (M. Forest), qui reconnaissait que la loi de clôture était une disposition archaïque, draconienne, et que la population canadienne ne l'aimait pas.

Ceci signifiait, sans qu'il l'avoue, que le gouvernement voulait se donner un autre moyen de contrôler les débats, d'y mettre fin à son gré et même imposer une limite de temps.

Mais ce qui me choque encore plus, monsieur l'Orateur,—et ceci je m'en voudrais de ne pas le dire, au risque d'en blesser certains—ce sont les affirmations que l'on fait au sujet des députés de l'opposition. On semble croire, à la Chambre, que les créditistes sont les grands responsables du fait que les débats se prolongent inutilement, etc. Le gouvernement a souvent voulu accuser les créditistes de cela.

Lorsque j'ai participé à une séance du comité de la procédure et de l'organisation,—parce que j'en faisais partie à ce moment-là,—j'ai vu bien des sourires et j'ai constaté qu'il y avait plusieurs sous-entendus. Plusieurs affirmations visaient à nous narguer et laissaient croire qu'à cause de l'attitude néfaste, mauvaise, du Ralliement créditiste, lors de l'étude du bill omnibus, il fallait maintenant imposer, de gré ou de force, une loi de clôture aussi odieuse que celle qui existe actuellement et qui, bien que plus